« La CII offre bien plus qu'il n'y paraît. »

Les cantons mettent en œuvre la collaboration interinstitutionnelle et veillent à ce qu'elle soit vécue et encouragée dans les services administratifs et les organes d'exécution concernés. La CII nationale interroge régulièrement ses coordinateurs sur l'état de sa mise en œuvre. Selon Yvonne Wechsler, responsable du bureau CII du canton de Zurich, l'état des lieux actuel montre comment les cantons s'y sont pris pour la mettre en place et comment ils collaborent au niveau des interfaces.

© SECO TC

Yvonne Wechsler, responsable du bureau CII du canton de Zurich

Yvonne Wechsler, quels résultats de l'état des lieux vous ont-ils impressionnée ?
L'état des lieux montre de manière impressionnante que l'aménagement de la CII dans les cantons a gagné en importance et que les structures de la CII se développent constamment. Une bonne collaboration dans le domaine de la sécurité sociale et de l'éducation est essentielle pour promouvoir au mieux l'intégration dans le travail et la formation. L'augmentation des échanges a lancé un processus d'apprentissage et de connaissance plus actif. Le nombre et la diversité des projets CII en cours au sein de toutes les interfaces des acteurs concernés sont impressionnants.

Quels modèles cantonaux de la CII se révèlent-ils viables ?
Différents modèles peuvent avoir du succès sur la durée. Pour cela, il est important que la CII soit ancrée dans la politique et la stratégie. Il s'agit de définir l'orientation stratégique commune et de clarifier l'objectif général de la CII : l'intégration durable dans le travail et la formation. L'idéal est d'avoir également un niveau opérationnel et stratégique jouant le rôle de lien avec le travail concret. Les institutions devraient échanger régulièrement et travailler sur leurs processus de collaboration et champs d'action au-delà des frontières et des logiques institutionnelles.

Comment régler concrètement la collaboration au cas par cas ?
En ne laissant pas au hasard le choix du moment et de l'objectif de la collaboration entre les professionnels des différentes institutions. Les services de la CII devraient être accessibles à toute personne en situation complexe et avec des difficultés d'accès au marché du travail et de la formation. Pour ce faire, les critères et processus d'accès à la CII devraient être définis, que la collaboration au cas par cas ait lieu dans les structures ordinaires ou qu'elle soit complétée par des centres de coordination.

« Le nombre et la diversité des projets CII en cours au sein de toutes les interfaces des acteurs concernés sont impressionnants. »

Quelles leçons les cantons peuvent-ils en tirer ?
Dans certains cantons, le niveau de la collaboration indépendante du cas pourrait être développé, et ailleurs, la collaboration liée au cas devrait être concrétisée. Le positionnement des coordinateurs CII est par ailleurs important. Les modèles CII se révèlent efficaces lorsqu'ils sont légitimés à agir à tous les niveaux.

Comment la structure cantonale de la CII favorise-t-elle le dialogue entre les institutions ?
Elle se prête parfaitement au dialogue. Le meilleur moyen est de supprimer le cloisonnement et établir une vision globale de l'intégration dans le travail et la formation, ce qui rend la réalisation des objectifs plus efficace et rentable.

À quelles questions l'état des lieux ne répond-il pas selon vous ?
Même si les partenaires de la CII sont engagés et que les domaines importants de la formation et de l'intégration sont impliqués, tous les efforts cantonaux n'y sont pas forcément reconnus. La CII offre bien plus qu'il n'y paraît.

Sabina Schmidlin
Responsable du Bureau national de la CII

DEUXIÈME RENCONTRE NATIONALE

Renforcer l'intégration des réfugiés sur le marché du travail

Le 12 mai 2025 s'est tenue à Berne la deuxième rencontre nationale consacrée à l'intégration professionnelle des personnes bénéficiant du statut de protection S, de celles admises à titre provisoire et des réfugiés. Près de 170 spécialistes de la promotion de l'intégration, de l'aide sociale et du service public de l'emploi ont discuté de la manière dont la Confédération et les cantons pourraient mieux cibler leur collaboration. La discussion a porté sur les trois thèmes suivants : « Stratégie et communication », « Accompagnement, conseil et placement » et « Prestations et financement des mesures ». Le Secrétariat d'État aux migrations (SEM), le Secrétariat d'État à l'économie (SECO) et les conférences intercantonales (CdC, CDI, CDAS, CSIAS, AOST, CDEP) avaient formulé ces recommandations d'action sur la base des conclusions de la première journée nationale d'impulsion en juin 2024. Cette deuxième journée a permis un nouvel échange sur les processus et les mesures dans les cantons, ainsi qu'une réflexion sur les développements et les défis de l'année passée. Il s'agit maintenant de mettre en pratique ces recommandations et de renforcer encore la collaboration entre les participants.

SERVICE ET CONTACT

La newsletter est également disponible sur le site internet travail.swiss ainsi que sur TCNet.

Secrétariat d'État à l'économie SECO
Marché du travail et assurance-chômage
Holzikofenweg 36, CH-3003 Berne

Téléphone : +41 58 462 56 56
Courriel : tc-geko@seco.admin.ch

www.seco.admin.ch
www.travail.swiss

travail.swiss